



VILLES ET VILLAGES FLEURIS,  
Accompagnement des communes  
vers le Label

DOCUMENT DE TRAVAIL

29 février 2024



38 Isère  
**caue**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement



22 rue Hébert  
38000 Grenoble

Tél. : 04 76 00 02 21  
info@caue-isere.org

[www.caue-isere.org](http://www.caue-isere.org)

# LE DIAGNOSTIC, UN OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Ce diagnostic décrit un état des lieux de l'ensemble des actions, espaces, équipements, démarches de la commune, réalisés ou projetés, considérés par les critères du Label Villes et Villages Fleuris.

Il est introduit par une fiche d'identité qui situe la commune dans son contexte. Des actions sont ensuite listées selon l'organisation de la *Grille d'évaluation* 2020, éditée par le Comité National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF):

1. la mise en œuvre du projet municipal
2. l'animation et la promotion de la démarche
3. le patrimoine végétal et le fleurissement
4. la gestion environnementale
5. la qualité de l'espace public
6. des descriptions par espace. Chaque lieu est numéroté pour être ensuite spatialisé sur une carte IGN de la commune.

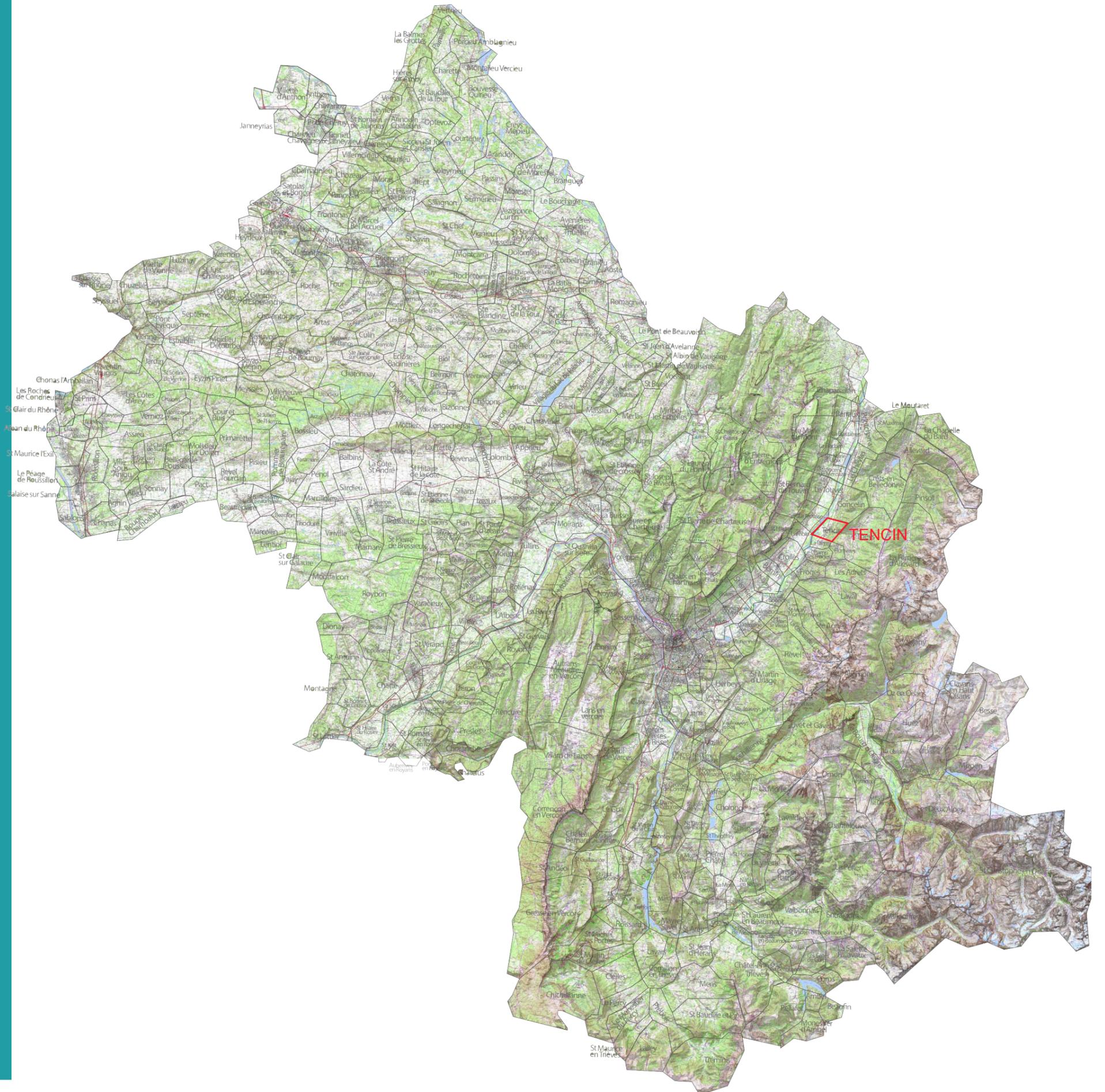
La commune de Tencin a sollicité en juin 2020 un accompagnement du CAUE 38 en vue de l'obtention d'une première fleur du Label. Suite à cette sollicitation, des échanges entre les paysagistes du CAUE 38, les élus et techniciens de la commune permettent de collecter les informations reportées dans ce document par le CAUE 38. Porté à la connaissance de la commune, ce document a été complété et validé par celle-ci en septembre 2021.

Ce diagnostic est un document de travail. Il a plusieurs objectifs :

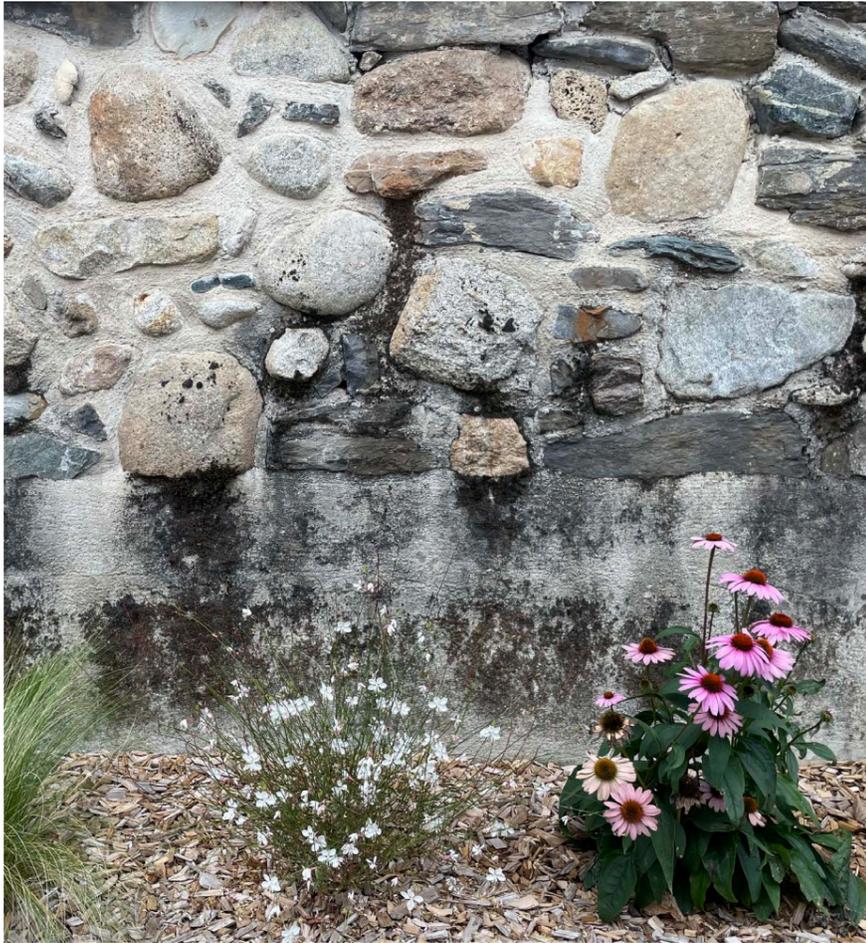
- établir un état des lieux, neutre de tout jugement et non analytique, permettant une prise de recul pour observer les actions de la commune au travers du prisme des attentes du Label,
- constituer un socle commun de connaissances, entre la commune et le CAUE 38, du Label et de ses attentes,
- permettre à la commune d'orienter ses actions en faveur de sa progression dans le Label

Le contenu de ce document peut être remobilisé par la commune pour élaborer son propre dossier de présentation remis au Jury Régional.

Ce document a été réalisé dans le cadre de la mission d'accompagnement des communes vers le Label Villes et Villages Fleuris, confiée au CAUE 38 par le Département de l'Isère.



# IDENTITÉ, FONCTIONNEMENT ET ACTIONS



**Slogan /**

**Nombre d'habitants /** 2 095

**Altitude /** Min.229m - Max 1 116m

**Superficie /** 6,8 km<sup>2</sup>

**Budget global de la commune /**

**Effectifs /**

2,5 ETC

La commune emploie 3 agents polyvalents. L'un d'eux, employé à mi-temps, est plus particulièrement responsable des espaces verts.

**Autres gestionnaires de l'espaces publics /**

**Fournisseurs /**

**Autre(s) Label(s) /**

**Chiffres /**

**Les interlocuteurs**

**STEFANI François /** Maire

**DENANS France /** Adjointe à l'urbanisme

**FOIS Robert /** Adjoint à la communication, association

**ROLLAND Denis /** Agent polyvalent

**CORBALAN Yves /** Conseiller délégué aux services techniques

**L'historique du label**

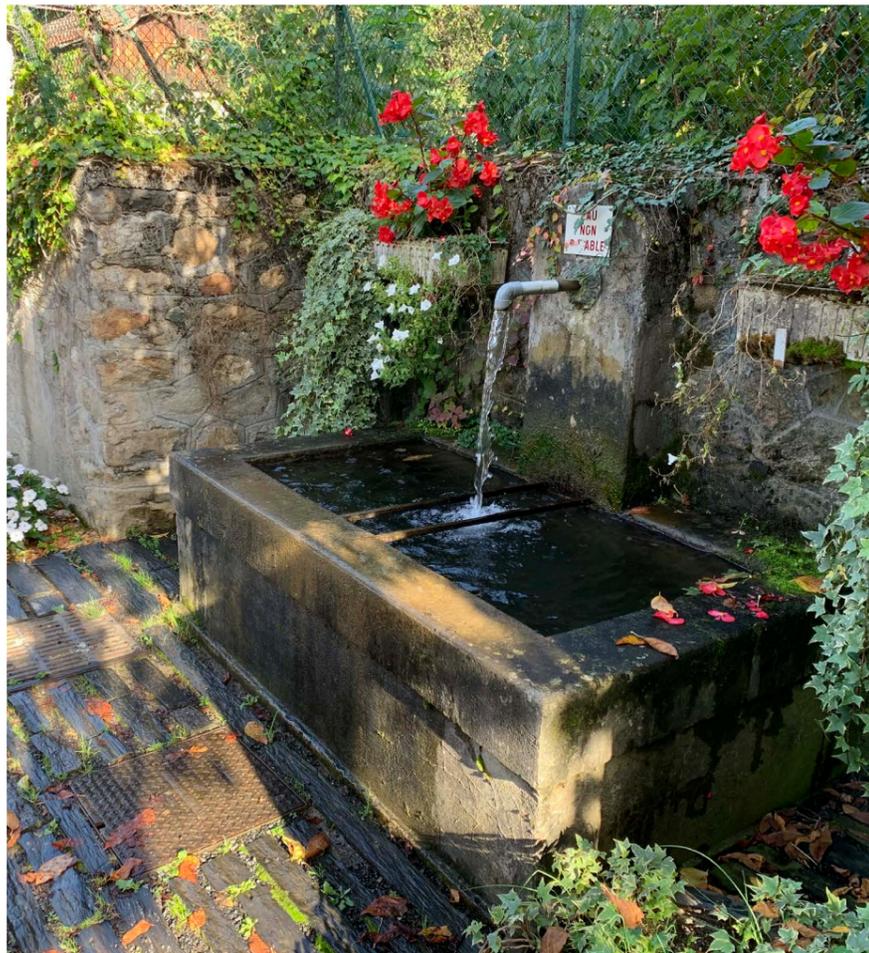
**Niveau actuel /** Pas encore labellisée

**Le contexte de gouvernance**

**Communauté de communes /** Communauté de communes du Grésivaudan

**Maison du Département /**





## LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL

« Tencin est une commune rurale constituée d'un cœur ancien, en retrait et peu visible, et d'espaces urbanisés depuis la seconde moitié du 20ème siècle. C'est un village rue difficile à valoriser et manquant de centralité. Il s'inscrit dans des paysages de plaines et de coteaux, avec une présence de l'agriculture que la municipalité souhaite préserver. Le PLU protège le patrimoine : le château, l'église, la ferme du château, des fontaines, le lavoir (parcours patrimoine), la centrale hydraulique, la fresque de l'abbé Calès, les maisons de maître. L'eau est très présente à Tencin avec le canal, l'Isère, le ruisseau du Merdaret, le lac des Martels (zone de télési nautique, wake work), la zone humide et la forêt alluviales. Il y a, à Tencin, des hameaux de montagne dont le paysage est typique et qui ont conservé un aspect traditionnel. La commune souhaite les mettre en valeur, par exemple en restaurant et fleurissant les bassins couverts.

Un travail sur l'aménagement paysager et urbain a démarré en 2014 et se poursuit aujourd'hui par le traitement d'autres rues alentours. Les aménagements cherchent à rénover de façon authentique en accord avec les matériaux locaux et le patrimoine.

La commune dispose d'attractions touristiques: la zone aquatique (le lac des Martels), des parcours de découverte du patrimoine, des sentiers de randonnée et de ballade familiale, un parcours canyoning répertorié FFME.

Des jardins familiaux ont été créés en 2014 pour favoriser le lien social dans un quartier d'habitat collectif.»

Le conseil municipal souhaite valoriser le village, ses qualités, et notamment le patrimoine et les parties plus rurales.

Il souhaite accompagner une réappropriation de l'espace public par les habitants. La vieille rue est un exemple d'appropriation : les habitants y jardinent, installent de la déco, des jeux pour enfants, des herbes aromatiques et y organisent des repas entre voisins dans la rue ou sur la place.

L' élu délégué aux travaux travaillera en binôme avec un agent des services techniques au projet de labellisation. Ils souhaitent se former à la connaissance du label et se motiver en rencontrant et en échangeant avec des techniciens d'autres villages. Les agents de Tencin ont notamment échangé avec les agents du Cheylas.

En 2021, la commune ne réalise pas de fleurissement. Les agents indiquent aux élus qu'ils manquent de temps pour réaliser du fleurissement.

L' élu délégué aux travaux a pour projet de mettre en place des outils pour planifier le travail des services techniques.

Les agents sont polyvalents ce qui rend possible la transversalité entre les différents postes. L'équipe sera associée ponctuellement au label.

Les élus ont identifié d'autres gestionnaires de l'espace public à contacter pour partager le projet de labellisation et attirer leur attention sur l'entretien des espaces : la SDH, Pluralis, des représentants des copropriétés, la zone commerciale de la Tuilerie, l'exploitant du lac des Martels, le conseil départemental qui est concerné par le corridor écologique.

Le PLU révisé en 2020, classe au sein de la zone U des espaces en zone «jardin» inconstructible. L'objectif est d'éviter la densification des terrains par la division.

Le cimetière a été rénové récemment. Il y a une chapelle du château située à côté du cimetière. Le vieux Tencin a été rénové. De l'autre côté de la départementale l'urbanisation est plus récente. Dans cette partie du village deux parcelles seront urbanisées pendant le mandat 2021. La municipalité porte également un projet de création d'un cœur de village afin de recréer un lien entre les quartiers (étude en cours).

**2021 / Le CE a apprécié la démarche globale de l'équipe municipale pour valoriser l'identité villageoise.**

**Des éléments ont déjà été repérés comme composant l'identité de Tencin : les grandes entités paysagères de la commune (plaine, coteaux, hameaux), l'eau, le patrimoine bâti, l'abbé Calès, matériaux (cf.dossier)**

**Cette vision et démarche s'appuient sur des outils réglementaires (PLU patrimonial, PAEN), des outils incitatifs (aide pour le ravalement de façade) et des projets de requalification des espaces publics déjà réalisés et en cours.**

**Le CE aurait apprécié des visuels pour comprendre le périmètre et les orientations du projet cœur de village pendant les visites croisées ou dans le dossier de présentation.**

**Le CE a apprécié la qualité des réalisations dans le centre ancien : désimperméabilisation des pieds de murs, places de parkings, mise en valeur du petit patrimoine. Le CE encourage la commune à soigner l'entretien de cet espace : faire évoluer les compositions végétales si nécessaire, attention à l'ajout de mobilier non adapté comme le panneau sur la place de l'église par exemple, etc. Le conseil à la commune de déplacer ce panneau dans un endroit plus approprié**

**Il a été apprécié que les habitants se soient saisis du projet.**

**Le CE a ressenti que le conseil municipal et le binôme élu/technicien étaient en train de se saisir du label. La motivation et une bonne compréhension du label ont été perçues.**

*2022 / Le projet municipal est clair et cohérent avec l'identité du village. Le projet de réhabilitation du cœur de ville se poursuit, avec la présentation lors de la visite des derniers aménagements. Le CE aurait apprécié des visuels des différents projets en cours dans le dossier de présentation et lors de la visite. Le CE a fortement apprécié la nouvelle dynamique mise en place par la commune avec l'embauche d'un responsable du service espaces verts qui prendra son poste à la fin de l'année 2022. Le CE attire l'attention sur l'importance d'une bonne collaboration entre élus/agents afin de construire un projet fédérateur et motivant.*

*2023 / Mêmes observations que en 2022 (sauf sur les visuels bien présents dans le dossier). En complément Christophe a pu présenter les principes de la stratégie de végétalisation et de fleurissement, et sa mise en œuvre. La logique est globalement intéressante (essences fil rouge). La collaboration entre agent et élu semble bien fonctionner.*

*Par ailleurs la commune travaille avec un paysagiste concepteur, Jérémie Huet, sur l'aménagement des espaces publics du village. Y a-t-il eu des échanges ou une collaboration entre Christophe et ce paysagiste pour les futurs projets et pour l'adaptation de la palette végétale de la Vieille Rue ?*

## ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE



Le conseil municipal s'engage à informer et communiquer sur ses intentions et ses objectifs en lien avec le projet de labellisation. Pour communiquer plusieurs moyens ont été identifiés le bulletin municipal, une newsletter, le site internet, les jardins familiaux, le local jeune, l'école, le conseil municipal des enfants, le panneau lumineux, des panneaux (sur le «zéro pesticide» par exemple), des réunions publiques organisées dans chaque quartier.

La commune a plusieurs projets pour animer et promouvoir les démarches auprès des habitants et des visiteurs :

- organiser un marché de Noël dans la vieille rue ;
- travailler avec les maîtresses ;
- développer des projets sur le thème de l'autonomie alimentaire, en s'inspirant par exemple du projet des Incroyables Comestibles mené à Voreppe (des parents de jeunes enfants ont indiqué leur intérêt pour ce sujet) ;
- faire participer les habitants à la végétalisation de l'espace public, y compris avec des plantes comestibles ;
- créer un parcours pédagogique indiquant l'identité des arbres et des animaux ;
- fleurir la commune en utilisant des fleurs mellifères et en plantant dans les interstices (exemple observé à Vif) ;
- organiser un concours de jardins et balcons fleuris et de potagers ;
- organiser un troc de plantes ;
- mener des actions avec les jardins familiaux ;
- organiser un marché de graines anciennes.

Pour valoriser la commune et ses démarches auprès des visiteurs et des touristes, les élus projettent de :

- programmer un événement dans le cadre des «rendez-vous aux jardins» pour faire découvrir les arbres du parc, de la plaine de jeux ou le parc du château (en collaboration avec l'association du château) ;
- valoriser les chemins de la forêt alluviale

Dans le cadre du projet d'aménagement des espaces publics centraux pour créer un cœur de village (début des études de maîtrise d'œuvre en juillet 2021) des réunions de concertation sont programmées. Pour développer des démarches de concertation, les élus envisagent de travailler avec une commission extra-municipale.

Un parcours du patrimoine a été mis en place en 2013-2014. Ce parcours a été défini avec cinq communes de la communauté de communes du Grésivaudan. Sur chaque commune une dizaine de points remarquables ont été référencés. A chacun de ces points un panneau donne des informations. Au centre de la commune un panneau avec un plan de la commune les localise.



Un atelier de bombes à graines a été mené avec les enfants d'un quartier. La médiathèque a réalisé une grainothèque. Le projet a été arrêté avec la crise sanitaire. La municipalité considère qu'il faudrait communiquer sur ce projet car la grainothèque est peu connue des habitants.

Il y a un réseau de chemins et des chemins de randonnée au départ de Tencin. Un chemin a été remis en état il y a longtemps par les chasseurs et les services techniques. Les élus n'ont pas identifié clairement qui a la charge de l'entretien de ces chemins. Certains chemins sont entretenus par les associations de chasse ou de cross par exemple.

Une trentaine de jardins partagés existent à Tencin. La commune met à disposition le terrain et une association en assure la gestion. Il y a une liste d'attente.

**2021/ Le CE évalue positivement cette action. Est-il prévu de créer de nouveaux jardins pour répondre à la demande ?**

**Beaucoup d'actions décrites ici semblent être en projet. Qu'en est-il ? Comment et quand ces projets seront réalisés ?**

**Le CE encourage la commune à mener des actions sur ce thème, et à mettre en valeur lors des visites celles qui sont déjà réalisées comme par exemple : les jardins familiaux, la concertation pendant les projets de requalification des espaces publics, le conseil municipal des enfants.**

**2022 / Le CE a noté des progrès dans ce domaine avec la mise en place d'un comité extra-municipale ainsi que des balades «label». Ce travail est à poursuivre notamment au niveau de la Vieille Rue avec la mise en place d'un suivi avec les habitants sur la gestion des pieds de façade. La commune a besoin aujourd'hui de créer une dynamique en lien avec le végétal afin de «montrer l'exemple» et ainsi donner envie à tous les habitants de s'investir.**

**2023 / L'investissement des habitants dans le vieux Tencin est apprécié par le CE, et par endroit particulièrement réussi. Les balades-label sont intéressantes. Le CE encourage la commune à poursuivre les actions permettant d'associer les habitants à la démarche et d'entretenir la dynamique.**

## PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

Des arbres sont protégés dans le PLU, au titre du patrimoine : le tilleul sur la place de l'église, un cèdre et des chênes sur des espaces privés.

*Action remarquable positivement par le CE*

Un diagnostic des arbres dans le parc de la mairie a été réalisé par l'ONF. Des essences particulières y ont été identifiées. Il a été suivi d'opération d'élagage et d'abattage.

Un paysagiste aide la commune pour la plantation et la diversification du patrimoine arboré.

En 2018, un chêne a été planté pour le centenaire de la première guerre mondiale.

Actuellement la commune ne réalise pas de fleurissement. Il y a quelques hortensias devant la mairie.

Le fleurissement présent sur l'espace public est réalisé par les habitants.

Pour fleurir la commune les élus envisagent de choisir des espèces en fonction des lieux et notamment de leurs contraintes d'entretien (proximité d'une route, rond point, etc). Ils envisagent de planter le parc de la mairie, son parvis, d'implanter une composition florale dans une vieille fontaine, d'allouer une zone de création paysagère pour les citoyens, notamment avec les personnes âgées pour créer du lien social autour de la plantation.

Ils envisagent d'utiliser des espèces comestibles, rustiques et locales, notamment pour les arbres et les arbustes. Pour limiter l'entretien la commune envisage d'utiliser des vivaces, plantes rases (à croissance limitée), à floraison longue comme la corbeille d'argent, le myosotis ou le lierre par exemple.

Afin de limiter le travail d'entretien pour les agents la commune envisage d'utiliser des plantes allélopathiques dans les massifs (plantes qui produisent des composés chimiques dans le but d'inhiber la croissance et la reproduction d'insectes ou d'autres plantes).

Les agents ont débroussaillé les plantations réalisées lors de la requalification de la Vieille rue.

Les élus ont la volonté de renouveler le patrimoine arboré du village pour prévoir l'avenir paysager des espaces. Pour cela les élus envisagent de travailler en partenariat avec un paysagiste.

*2021 / Les éléments contenus dans ce diagnostic, le dossier de présentation de la commune et ceux observés pendant les visites croisées indiquent que le conseil municipal souhaite intégrer davantage de végétal dans les espaces publics (arbres, arbustes, fleurissement, etc.), afin d'améliorer la qualité des espaces et en anticipant les contraintes d'entretien.*

*Ces intentions sont cohérentes avec les attentes du label. Le CE encourage la commune à travailler dans ce sens.*

*Les projets d'aménagement réalisés (la vieille rue et la place de l'église) et en cours (cœur de village et rues du quartier nord) sont de bons points de départ pour atteindre cet objectif.*

*Le CE attire l'attention des élus sur les enjeux liés à la gestion du végétal dans ces projets et dans les espaces publics en général. Cela nécessite une certaine technicité et/ou motivation qui, à l'heure actuelle, semble être à acquérir au sein de la commune par exemple par des formations, du recrutement et/ou par de la sous-traitance par exemple.*

*2022 / Le CE a observé un manque de diversité dans la palette végétale (euphorbe, vigne vierge, ...) probablement induit par un manque de suivis et d'entretien sur le long terme. La gestion des arbustes est aujourd'hui inadaptée (observation de nombreuses tailles sévères sur les arbustes), le CE engage la commune à sérieusement ré-orienter l'entretien de tous les espaces verts vers une gestion différenciée. Le CE constate que le fleurissement actuel est aujourd'hui largement assuré par les habitants.*

*2023 / Il a été observé des efforts sur le fleurissement.*

*L'idée d'établir un fil rouge dans les rues du village est intéressante. Pour autant, le CE a observé une diversité végétale trop limitée.*

*Les gauras et les stipas sont des plantes de pleins soleils qui ont besoin d'espace. Elles ne sont pas tout à fait adaptées en pied de mur (surtout selon l'exposition des murs) et peinent à se développer.*

*Le fil rouge peut-être davantage garanti par un thème, par exemple : mélange graminées et plantes à fleurs roses et blanches. Le choix des plantes s'adapte ensuite à chaque situation. La diversité végétale est à rechercher.*

*Les jardinières sur le pont du Merdaret ont fait l'objet de discussion entre les membres du comité. En voici la synthèse : globalement le fleurissement hors sol et en jardinière est à limiter notamment car il nécessite beaucoup d'arrosage.*

*De plus le fleurissement des rambardes de pont peut être jugé désuet par certains membres du jury.*

*Ici si elles sont maintenues, il serait opportun de les retravailler afin qu'elles aient plus de volume. Il est conseillé de les mettre par nombre impair: soit trois jardinières (sachant que cela risque de masquer le Merdaret), soit une centrale de chaque côté.*

*Si deux jardinières de chaque côté sont conservées, peut-être qu'elles pourraient être positionnées plus aux extrémités des rambardes afin de marquer une porte et un cadrage sur le Merdaret.*

*La commune dispose d'un patrimoine arboré intéressant, globalement conduit en port libre. Certains sujets sont remarquables comme les tilleuls de l'église et de la rue du Martinet, et bien mis en valeur par les aménagements. Le sujet des arbres et arbustes doit être davantage abordé pendant la visite. Comment l'entretien est-il effectué ? selon quels objectifs ? Comment les arbres remarquables sont-ils protégés ? Comment la commune projette le renouvellement de son patrimoine arboré ? etc.*



## GESTION ENVIRONNEMENTALE

Le risque inondation, dû à la proximité de l'Isère contraint les projets.

Un projet de poulailler bio est en cours de construction.

La commune comporte deux espaces naturels, dont le torrent de chantourne. Il y a aussi un corridor écologique protégé.

Actuellement certaines mesures de protection de l'environnement sont perçues comme une contrainte et entrent en contradiction avec d'autres considérations. Par exemple, pour protéger une espèce de grenouille un fossé n'est pas nettoyé ce qui pose un problème vis-à-vis du risque inondation.

Les déchets verts sont emmenés en déchetterie. La communauté de communes fait du composte et livre les communes qui en font la demande. La commune envisage de valoriser les branches issues des prochains élagages en les broyant afin de les utiliser en paillage dans les espaces verts.

Les services ne réalisent actuellement pas de paillage, ni d'arrosage. L'absence d'arrosage est un frein pour le fleurissement de la Vieille rue pour la commune.

L'éclairage public est éteint entre 23h00 et 6h.

**Action remarquable positivement par le CE**

Dans le parc de la mairie et vers la scierie les services tondent de moins en moins. Ils sont encouragés par les élus qui ont identifié l'intérêt pour la biodiversité. En même temps, les élus observent qu'une rangée d'herbes folles le long de la départementale devient un espace à crottes et mégots.

L'équipe municipale envisage de faire de l'affichage pour sensibiliser les habitants. Elle souhaite poursuivre les efforts de fauches raisonnées, pour préserver la biodiversité et pour réduire les interventions.

Le conseil municipal des enfants a installé des nichoirs et un hôtel à insectes devant la mairie.

La commune est en «zéro pesticide».

La commune engage des actions pour préserver et redonner de la perméabilité aux sols. Par exemple dans l'allée Pré Sec il est prévu de réaliser des espaces de stationnement en Evergreen.

Pour amener de la fraîcheur la commune projettent de planter des arbres parallèlement à la végétalisation des espaces de stationnement.

**2021 / Des actions positives sont présentées dans ce diagnostic, dans le dossier de présentation de la commune et pendant les visites croisées : extinction de l'éclairage nocturne, reconstitution de la forêt alluviale et le zéro pesticide. Le CE encourage la commune à intégrer la dimension environnementale encore davantage dans l'entretien des espaces verts et la gestion des espaces publics, avec par exemple : l'utilisation de paillage, la valorisation des déchets verts, l'utilisation de plantes nécessitant peu d'arrosage, la gestion différenciée (des tontes et des tailles notamment, etc).**

**2022 / Le CE alerte la commune sur la prise en compte des plantes invasives (Renouée du Japon, Raisin d'amérique), la présence d'un référent dans ce domaine est à approfondir. Quel est son rôle ? Quelles sont ces interventions ?**

**Un effort a été mené par la commune sur la désimperméabilisation, une démarche à poursuivre dans les prochains projets.**

**Le travail mené par la commission développement durable est appréciable, il devra être bien valoriser / présenter lors des visites.**

**2023 / Lors de la visite, la question de l'eau a été centrale (canaux, centrale électrique Merdaret, canyoning). Cela est intéressant et constitue une spécificité de Tencin.**

**La valorisation des espaces naturels a bien été abordée (Merdaret, forêt alluviale, etc). Le CE a manqué d'information sur la prise en compte de l'environnement dans la gestion des espaces verts : plan de gestion différenciée, valorisation des déchets verts, paillage, gestion du cimetière, etc.**

**Le CE 2023 revient sur le sujet des invasives, et notamment sur celui de la renouée. Quelles actions sont mises en œuvre ? Y a-t-il des collaborations avec le Symbhi ou autres partenaires à ce sujet ?**

Restitution : Un diagnostic de la communauté de communes et de la Fredon ont conclu que la commune était au stade 4. L'éradication est impossible. L'objectif est de la contenir.

Attention plante a forte capacité de bouturage à partir de fragment de petit fragment de tige.

## QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

L'enfouissement des réseaux est systématiquement l'occasion de rénover les voiries, de végétaliser et d'améliorer la circulation de tous les usagers via un projet de paysage. Cela a été le cas lors de l'enfouissement des réseaux dans la Vieille rue et dans la rue Sous le Tour. Cette démarche se poursuivra dans les rues du quartiers Nord-Ouest de Tencin.

Via «Opération façade» la mairie subventionne le ravalement des façades à hauteur de 30% sur un périmètre donné.

*Cette action est évaluée positivement par le CE. En effet il a été constaté pendant les visites croisées que des façades en centre ancien étaient dégradées, recouvertes d'enduits inadaptés qui stockent l'humidité et forment des cloques. En plus de l'aspect visuel, le bâti peut être dégradé. L'ambiance urbaine est aussi altérée.*

La commune a pour projet de :

- travailler sur la signalétique avec les commerçants ;
- mettre en place du mobilier, notamment lors du projet d'aménagement du cœur de village.

Une commission «incivilité» travaille sur la gestion de la propreté des rues et des espaces publics. La commission considère que la rénovation des lieux peut influencer les comportements et éviter les gestes inciviques.

*2021 / Les actions présentées ici sont globalement évaluées positivement. Le CE encourage la commune à mener ces projets sur la signalétique et le mobilier.*

*2022 / Des espaces publics propres associés à un important travail de mise en valeur du patrimoine. Le CE alerte cependant la commune sur les problématiques d'intégration du mobilier dans l'espace public (superposition des poubelles, mobilier en mauvais état, bacs non utilisés, ...) qui participent à l'expression d'un sentiment d'abandon sur certains endroits de la commune. Pour une meilleure intégration, la gamme de mobilier doit être harmonieuse, attention à l'encombrement et l'emplacement stratégique (pour faciliter son utilisation tout en restant discret, notamment pour le mobilier de type panneau, poubelle, etc).*

*2023 / Le CE a apprécié l'effort sur l'enfouissement des réseaux, la propreté, la valorisation du patrimoine. Le parcours n'a pas permis d'apprécier si la remarque de 2022 sur l'intégration du mobilier a été prise en compte. Qu'en est-il ?*

Restitution : Projet de travailler sur un choix de type de mobilier et sur la signalétique notamment des parkings.

## ANALYSE PAR ESPACE

### 1 Le parc de la mairie

Le parc et le parvis de la mairie font l'objet d'une étude de maîtrise d'œuvre, dans le cadre du projet de création d'un cœur de village. L'étude a débuté en juillet 2021.

2021 / Le CE encourage la commune à valoriser davantage ce parc, qui présente un réel potentiel.

2022 / La visite n'a pas permis de voir le Parc de la mairie, c'est dommage.

2023 / Présenter les évolutions projetées sur ce parc lorsque l'on est sur site.



## 2 Le parvis de la mairie

2021 / Le CE encourage la commune à valoriser cet espace. Il constate que la façade de la mairie est actuellement encombrées par des voitures, des bacs en béton, et des jardinières. Le CE encourage la commune à privilégier la végétalisation en pleine terre (de nombreux espaces sont disponibles ici) et à ne pas utiliser de bacs hors-sol.

2023 / Idem, présenter les évolutions projetées ici lorsque l'on est sur site. Quel est le calendrier ? Certaines transformations pourraient elles être amorcées dans le parc ou aux abords de la mairie ?



## 3 Le ruisseau du Merdaret

2021 / Le CE a apprécié la grande présence de l'eau dans le village.

2022 / Le CE a apprécié la démarche de reconquête du Merdaret par l'ajout d'assises à proximité de l'eau (aménagement récent).

2023 / Idem



#### 4 Quartier Nord Ouest

Deux parcelles s'urbaniseront prochainement.

L'enfouissement des réseaux est programmés dans ce quartier. Il sera suivie par la requalification des rues. Un paysagiste concepteur a débuté une étude en été 2021.

2021 / Le CE aimerait attirer l'attention de la commune sur l'intégration des nouveaux lotissements à bâtir : clôtures, place du végétal, continuités végétales, transformateur.

Le CE conseille à la commune de chercher un moyen pour mettre en valeur l'abri de la première société de secours mutuel. Il regrette l'implantation du transformateur à proximité immédiate de cet élément de patrimoine.



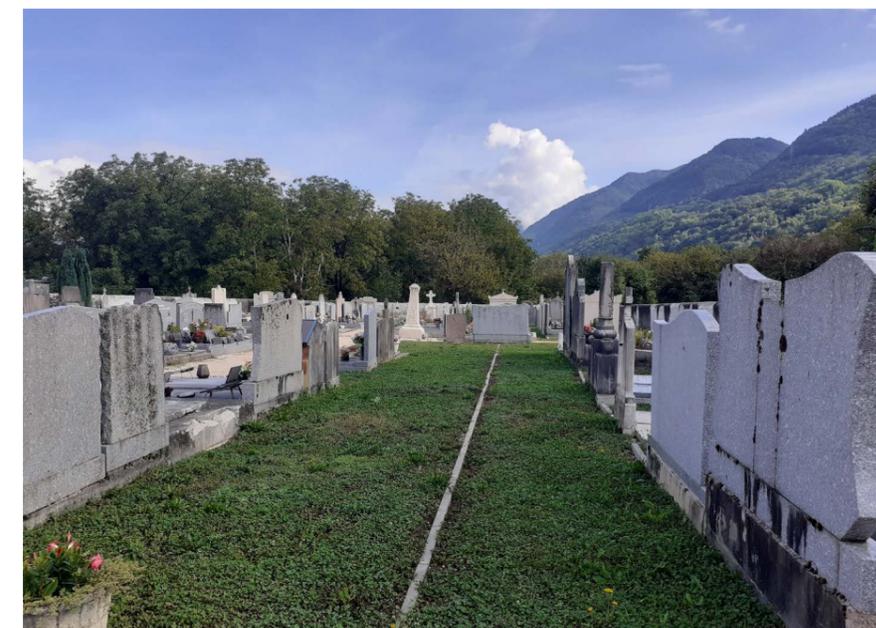
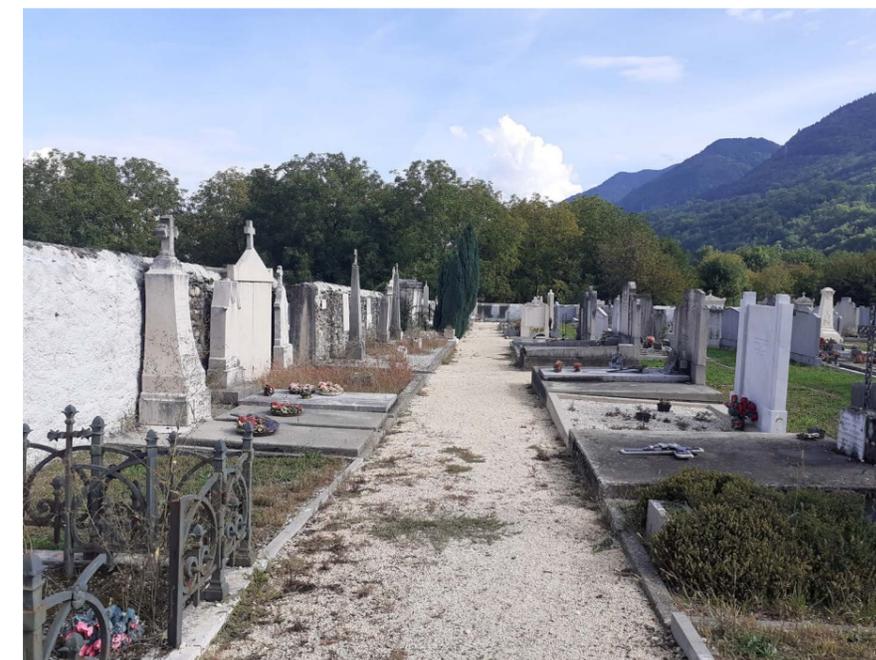
#### 5 Le cimetière

Il a été réhabilité en 2018. Des concessions ont été récupérées et les allées reprises et stabilisées.

2021 / Le CE a apprécié la qualité du cimetière et de l'entretien en zéro-phyto. Il est conseillé à la commune d'envisager des alternatives au désherbage manuel des allées, car cette méthode est très chronophage.

2023 / Pas visité / où en est cette réflexion ?

Restitution : Désherbage avec une entreprise de réinsertion. Réflexion sur la végétalisation. Pb de projection si tout est végétalisé. Peut-être un juste milieu est à trouver. L'achat d'une machine est en projet.



## 6 La rue Basse et rue sous la tours

La requalification Basse et rue la tours est à l'étude (AVS - 09/2020) par un paysagiste concepteur. Il est envisagé de créer une place jardin à l'emplacement d'un espace vert existant qui est actuellement entretenu mais pas utilisé.

2023 / Projet finalisé ? a présenter

Restitution : Rue est finalisée - rond point est végétalisé et sera complété. Rue sous la tour a été refaite il y a 3 ans.

Des sculptures ont été mises en place sur l'Abbé Cales, Mme de Tencin et le marquis du Monteynard.



## 7 La place Abbé Calès

Le tilleul est classé et protégé dans le PLU

2021 / Lors de la visite croisée, le CE a perçu l'intérêt de cette place pour le quartier : accueil du végétal, espace de lien social, de fraîcheur en été, etc. Certains détails mettant peu en valeur l'espace : l'emplacement du panneau d'information, le positionnement des poubelles d'ordures ménagères, l'entretien de l'arrière de la place. Il est préconisé à la commune de porter une attention à la gestion de cet espace et de déplacer le panneau d'informations.

2023 / pas visité en 2023. Les remarques ont elles été prises en compte ?

Restitution : panneau et poubelle déplacés contre le mur. Attention porté sur cette place. Taille douce du tilleul.

## 8 La Vieille rue

Les réseaux ont été enterrés dans la Vieille rue. Suite à cette opération la rue a été requalifiée avec un paysagiste concepteur.

2022 / Un bel espace avec cependant de nombreux espaces destinés à la plantation non exploités. Le CE a constaté que les poteaux bois ont été remplacés par des graviers sans une cohérence d'ensemble. Il est fréquent que les projets récemment livrés nécessite des ajustements. Attention cependant à ce que cela ne nuise pas à la cohérence d'ensemble et donc à la qualité de l'espace.

Globalement cet espace récemment aménagé aurait besoin d'une réflexion globale en terme de gestion.



## 9 La place des voyageurs

Cette place fait l'objet d'une étude de maîtrise d'œuvre, dans le cadre du projet de création d'un cœur de village. L'étude a débuté en juillet 2021.



## 10 La D523, avenue du Grésivaudan

2022 / Les jardins privés au droit de l'avenue (à proximité de la fresque) pourraient être davantage mis en valeur et ainsi participer au paysage de l'avenue, dans l'esprit d'une promenade piétonne.



## 11 La place du 19 mars 1962

Cette place fait l'objet d'une étude de maîtrise d'œuvre, dans le cadre du projet de création d'un cœur de village. L'étude a débuté en juillet 2021.

*2023 / Projet courageux et qualitatif. Le CE encourage la commune à trouver une solution pour le débloquent.*



## 12 Les jardins partagés

Il y a une vingtaine de parcelles de jardin. La commune met à disposition le terrain et une association en assure la gestion. Il y a une liste d'attente.



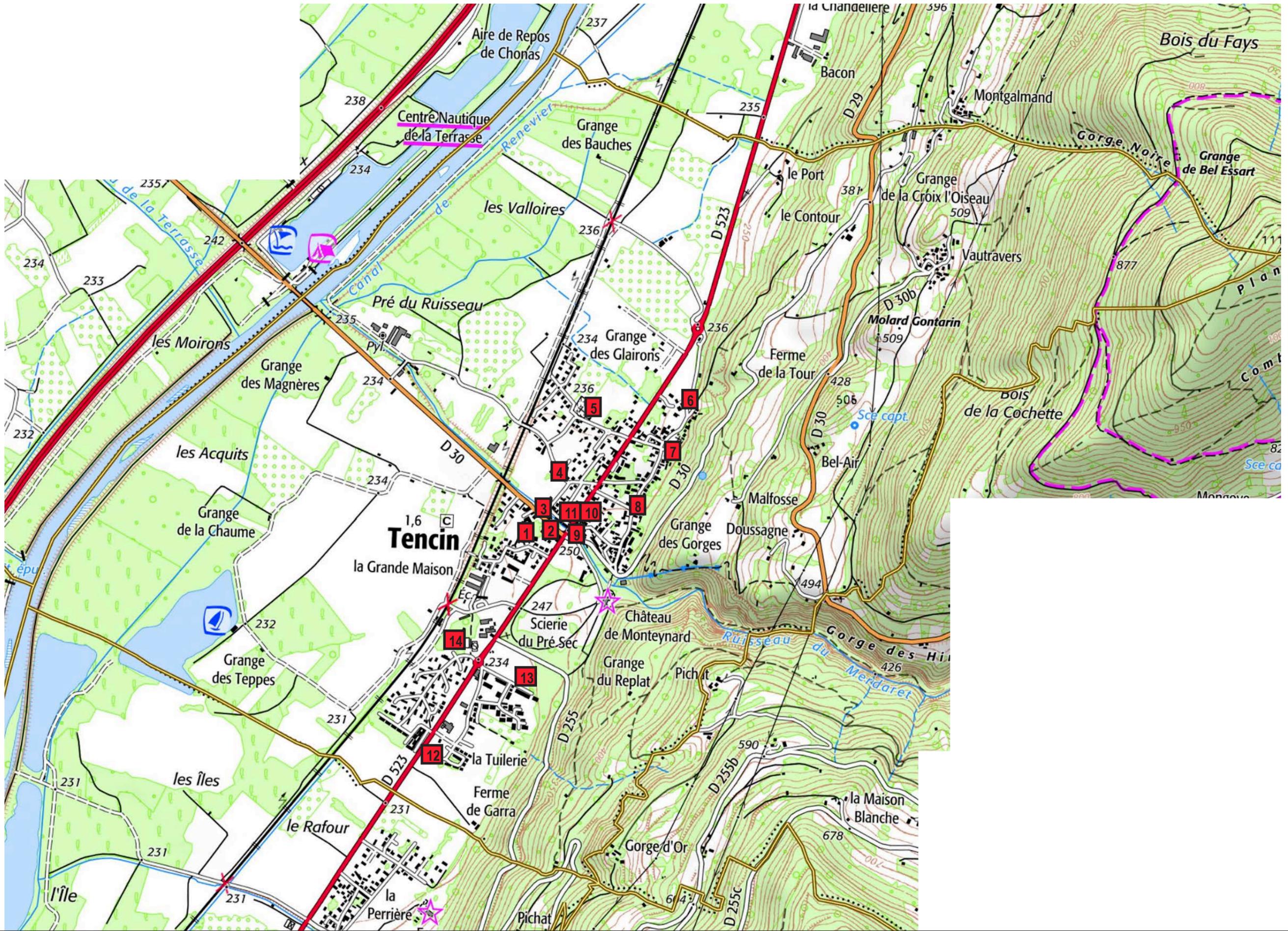
### 13 La médiathèque

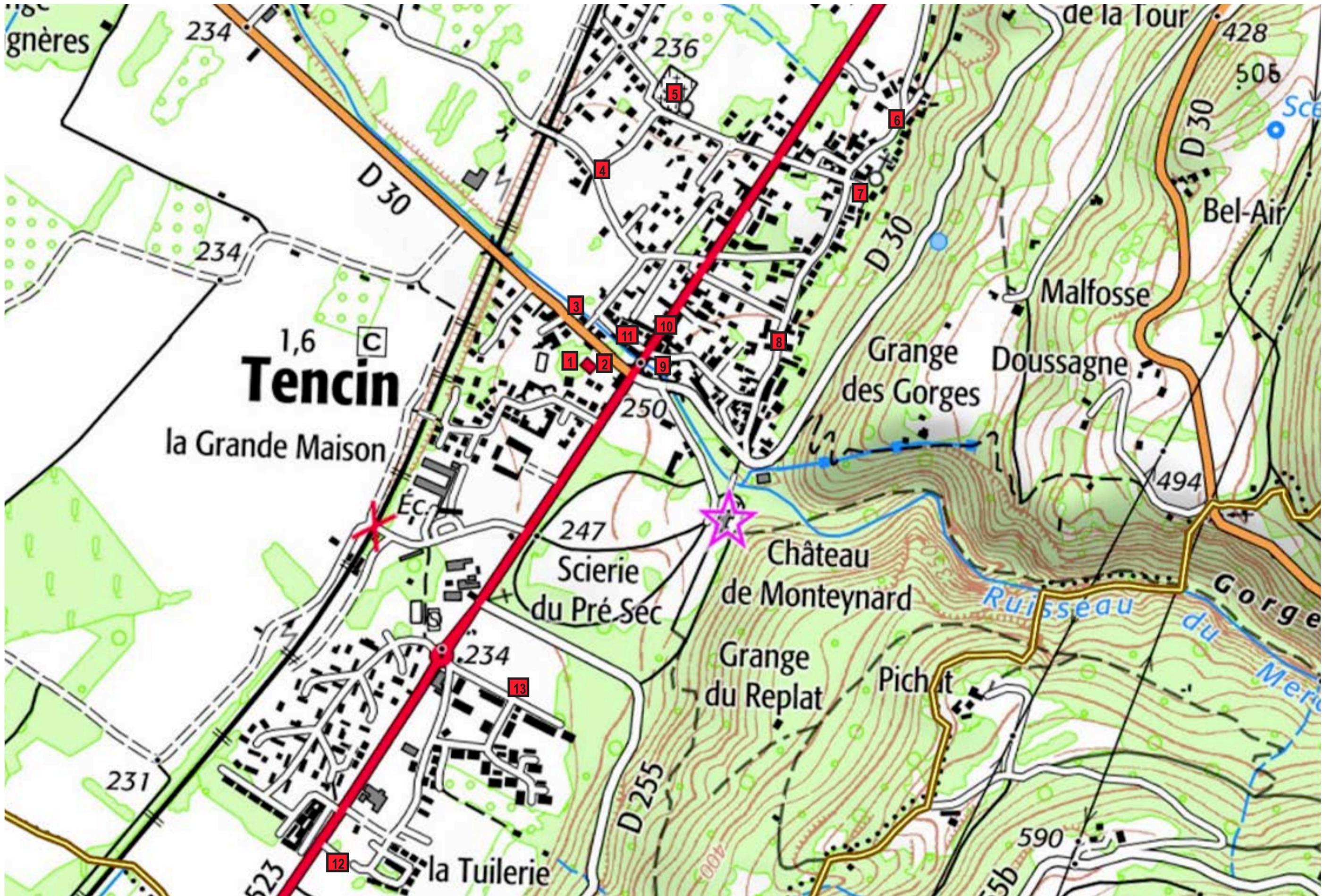
La médiathèque a réalisé une grainothèque. Le projet a été arrêté avec la crise sanitaire. La municipalité considère qu'il faudrait communiquer sur ce projet car la grainothèque est peu connue des habitants.

### 14 Les espaces sportifs

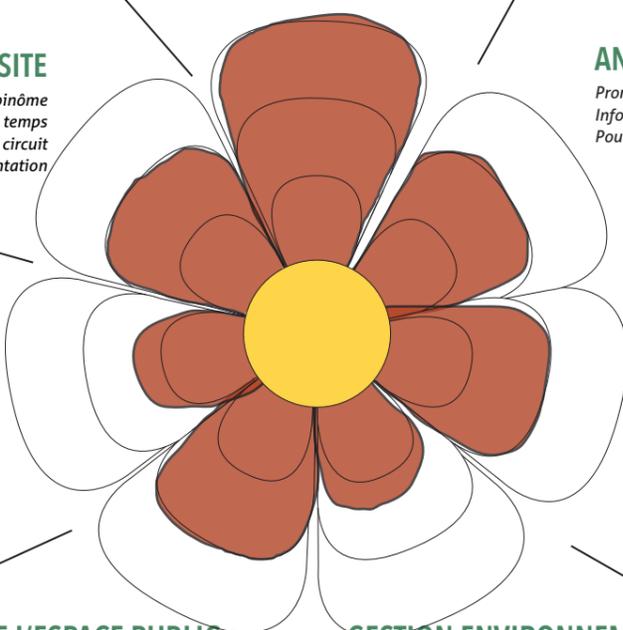
Le terrain de football, les terrains de tennis et la plaine aux jeux ont été rénovés en 2021.







**TENCIN**  
 Fleur d'évaluation réalisée dans le cadre des Visites croisées 2023, avec la participation des communes de Le Versoud et Roybon



**LE PROJET MUNICIPAL**

Ambition et motivations vis à vis du Label  
 Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion  
 Prise en compte du paysage et de l'identité locale  
 Collaboration entre les services et avec les autres gestionnaires

**LA VISITE**

Présence du binôme  
 Respect du temps  
 Pertinence du circuit  
 Dossier de présentation

**ANALYSE PAR ESPACE**

Aménagement et gestion adaptés à l'espace  
 Listez les espaces appréciés et les espaces à améliorer

**QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC**

Maîtrise de la publicité, propreté, ravalement des façades, enfouissement des réseaux, intégration du mobilier, circulation et accessibilité, valorisation du patrimoine, actions en faveur de la santé et du bien-être

**GESTION ENVIRONNEMENTALE**

Connaissance, sensibilisation, protection & amélioration,

**ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE**

Promotion du Label  
 Information, animation,  
 Pour et par les habitants, touristes, services municipaux,

**PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT**

Arbres / Arbustes / Grimpantes / Pelouses / Prairies / Couvre-sol / Fleurissement  
 Diversité  
 Pertinence des plantations en fonction des lieux  
 Entretien et protection  
 Renouvellement  
 Présence du végétal toute l'année

**Points forts**

- Ont déjà requalifié la partie ancienne du village
- Ont le projet de continuer sur d'autres rues et places
- Mise en place d'un PLU patrimonial
- Identité locale affirmée : place de l'eau, schiste
- Habitants associés

**Pistes d'amélioration**

- Réunions publiques avec les habitants
- Habitants mobilisés : fleurissements des pieds de façades
- Un agent technique dédié au fleurissement / label

**Points forts**

- Réunions publiques avec les habitants
- Habitants mobilisés : fleurissements des pieds de façades
- Un agent technique dédié au fleurissement / label

- Points forts**
- Volonté des élus de promouvoir la commune
  - Bon dossier de présentation

**Espace à améliorer**

- Beau parc mais y ajouter plus de végétation.

**Espaces appréciés**

- Points forts**
- Absence de caniveaux : plus esthétique et mieux pour infiltration
  - Façades valorisées et entretenues
  - Réseaux enfouis

- Pistes d'amélioration**
- Problématique du stationnement : des solutions présentées en cours de réalisation

- Points forts**
- Gestion de la ressource en eau (canaux)

**Pistes d'amélioration**

- Points forts**
- Présence et respect d'un fil conducteur
  - Fleurissement du bassin
  - Projet de fleurissement du lavoir
  - Vivaces
  - Paillage naturel, copeaux de bois de Goncelin.

**Pistes d'amélioration**

- Pas de massif en particulier, à venir dans le parc.

## >>> COMITÉ D'ÉVALUATION DU 10 NOVEMBRE 2023

Le comité d'évaluation a abouti à la synthèse suivante :

**Concernant la visite de la commune** réalisée dans le cadre des visites croisées du mois d'octobre :

La présence des élus et d'un technicien a été appréciée. Le binôme semble bien fonctionner. La parole était bien répartie. La présentation de la commune en introduction était claire, le dossier de présentation est riche et bien conçu.

Le circuit a permis de présenter un nouveau lieu intéressant : la cascade. Pour une visite de candidature ce circuit ne sera pas adapté car le trajet jusqu'à la cascade prend trop de temps.

Afin d'améliorer la visite, des arrêts sont à prévoir sur le parcours pour présenter et donner des explications à l'ensemble du groupe.

**Plus globalement sur la qualité de cadre de vie** à Tencin:

Les points forts des années précédentes sont toujours présents, il s'agira de bien les mettre en valeur à savoir :

- l'implication de la commune dans la démarche de labellisation (bonne compréhension et prise en compte des enjeux du label),
- le fleurissement des rues par les habitants,
- le PLU patrimonial et protégeant les jardins,
- le projet de valorisation du Merdaret en amont du village,
- les projets de requalification des espaces publics qualitatifs réalisés et à venir (comprenant la planification de l'enfouissement des réseaux),
- etc.

Le travail engagé sur le fleurissement est à poursuivre et notamment le fleurissement du vieux village qui est à compléter. Pour cela, une collaboration entre Jérémy Huet et Christophe pourrait peut-être, être intéressante.

Certains domaines sont à développer lors des visites et à investir plus globalement peut-être : prise en compte de l'environnement dans la gestion des espaces verts (y compris la gestion des invasives, cimetière) et une stratégie de végétalisation globale incluant les arbres et arbustes.

De nombreuses actions repérées en 2021 / 2022 seront à mettre en avant (si toujours d'actualité) : les actions portées par le conseil municipal des jeunes, la concertation lors des projets d'aménagement, les jardins familiaux, l'extinction nocturne, l'aide pour le ravalement des façades, etc.

Il est attendu des communes labellisées à un niveau une fleur que des actions soient engagées sur l'ensemble des critères, que les enjeux du label soient bien compris dans leur ensemble et que des espaces qualitatifs illustrent la démarche en cours.

**En conclusion, le comité d'évaluation propose à la commune de Tencin de présenter au Jury Régional une candidature pour l'obtention d'une première fleur du Label Villes et Villages Fleuris en 2024.**

Pour faciliter l'obtention de ce niveau de labellisation, le CE conseille à la commune de compléter les plantations en pied de mur de la Vieille rue et de bien préparer les arguments pour la visite.

*L'évaluation de la candidature de Tencin à l'obtention d'une première fleur a été réalisée par :*

- Jérôme Bouzigon, Technicien en charge du suivi des opérations de l'espace public de Voreppe, ville labellisée 3 fleurs
- Pierre Merle, chargée de mission urbanisme au CAUE 38.
- Marylise Fillon, chargée de mission paysage au CAUE 38

*Leurs observations figurent en bleu dans le document.*

*L'évaluation des communes se fait sur la base des dossiers de présentation remis par les communes au CAUE 38, de photographies, des visites croisées et de ce diagnostic.*

*Le comité d'évaluation formule des avis et conseil les communes pour leur permettre de progresser dans le Label Villes et Villages Fleuris.*

*Le comité d'évaluation (CE) de 2023 a principalement observé quelles étaient les évolutions vis-à-vis des recommandations faites en 2022 et 2021 à la commune.*

### >>>> RESTITUTION

Points Forts :

- Le fleurissement
  - Compétence supplémentaire avec Christophe (X 2)
  - Equipe technique aggrandie
  - Management de l'équipe avec l'arrivée de Christophe
  - Retour positif de ce qui a déjà été fait. Les gens font moins de reproches.
- Relation avec les habitants améliorée. Amélioration de la propreté.

Améliorations :

- Augmenter le fleurissement en quantité.
- Implication de la population (X 2)
- Aborder le thème de l'eau ( fleurir sur des points stratégiques où l'eau est présente, plantation de plantes d'eau, parcours d'eau, projet de point d'eau rue du Martinet).
- Trouver des thèmes, en fonction des lieux
- L'eau. Mettre en valeur Tencin, la Venise du Grésivaudan. Les canaux mis en valeur avec du mobilier à poursuivre.
- Continuer pour impliquer encore plus les gens. Travail avec les habitants plutôt que de recevoir des critiques.

Application permet aux habitants de s'exprimer. Les messages sont plus positifs qu'avant.

Projet en cours pour faire participer les habitants :

- Charte pour encadrer la collaboration services de la mairie et les riverains.
- Appel à participation pour constituer un groupe.

De nouveaux massifs sont prévus (vivaces et arbustes). Donc laisser un an pour laisser aux plantes de s'implanter.

Candidature envisagée plutôt en 2025.

2025 - place et parc sera en chantier. Réfléchir à un parcours de visite.

La livraison de la place et du parc sont prévus pour 2025, 2026.

Arbres : Plan de l'ONF, sur le parc. Intention de rester à l'état naturel des arbres. Plus dans l'esprit de Tencin.

Réflexion sur le plan de gestion différenciée - christophe envisage d'en mettre un en place

Présenter la gestion des déchets verts. Tonte sans ramassage.

## LA VISITE

### Éléments de satisfaction :

- Introduction en salle (à développer pendant la visite)
- Binôme élu/technicien
- Support de présentation très bien

### Éléments d'amélioration :

- Peu représentative de l'ensemble de la commune
- Manque d'information et d'explication pendant le parcours
- Répartition de la parole
- Diversifier les espaces visités (le parc, le hameau)

## LE PROJET MUNICIPAL

### Éléments de satisfaction :

- Clair, cohérent avec l'identité du village
- Patrimoine bien pris en compte
- Réelle volonté
- Embauche d'une personne
- Conscience des atouts (patrimoine, eau)

### Éléments d'amélioration :

- Dans chaque espace il y a des emplacements pour un fleurissement futur
- Mettre en cohérence la gestion avec certains aménagements / végétaux (ou vice versa)

## ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

### Éléments de satisfaction :

- Balade de présentation
- Jardins familiaux (lien social)
- Intégration des habitants, école
- Partage avec les habitants
- Appropriation des habitants de l'espace public
- Comité extra-municipal (à approfondir dans la présentation)
- Balade label / flyer
- CME (balade environnement, journée nettoyage)

### Éléments d'amélioration :

- Animation auprès des habitants, mal comprise. Comment se passe la concertation ?
- Comment la commune communique ? Bulletin ?
- «Ca serait bien que la commune montre l'exemple» (Verbatim habitant)

## ANALYSE PAR ESPACE

### Éléments de satisfaction :

- Mairie avec jardin en devenir
- Vieux bourg, cohérence avec les aménagements
- Présence de l'eau qui apporte un plus au cœur du village.
- Vieille rue
- Place de l'église
- Parc de la mairie bien arboré

### Éléments d'amélioration :

- Constructions neuves dénotent avec l'environnement
- Traversée départementale, point dur (fresque et jardin)
- Projet cœur de village à mettre en valeur

### Éléments de satisfaction :

- Patrimoine architectural mis en valeur et préserver (PLU)
- Propreté
- Réseaux enfouis
- Ravalement des façades

### Éléments d'amélioration :

- Attention à l'intégration de nouveaux mobiliers : poubelle, banc, canisette. Attention à l'emplacement, enlèvement des anciens, harmonie

## QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

## PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

### Éléments de satisfaction :

- Fleurissement réalisé par les habitants
- Présence d'arbres
- Beaux arbres protégés

### Éléments d'amélioration :

- Peu de fleurissement communal
- Gestion pieds de façade, accompagner le processus, clarifier
- Diversifier (vigne, euphorbe)
- Place de l'église, taille non adaptée, au carré sur des végétaux à laisser en port libre (par exemple : myscanthus)
- Adapter la taille ou les végétaux aux lieux (taille trop sévère)
- Manque d'explication sur la gestion du patrimoine végétal

### Éléments de satisfaction :

- Forêt alluviale
- Désimperméabilisation
- Commission développement durable

### Éléments d'amélioration :

- Manque d'information pendant la visite
- Gestion des invasives (renouée, raisin d'Amérique)

## GESTION ENVIRONNEMENTALE

## EVALUATION TENCIN

Accompagnement des communes iséroises vers le Label

Fleur d'évaluation réalisée dans le cadre des visites croisées de 2022

Synthèse des évaluations réalisées par :

- Un binôme élus et techniciens de St-Paul-de-Varces
- Un binôme, experts du label et une chargée de mission du CAUE

## >>> COMITÉ D'ÉVALUATION DU 18 OCTOBRE 2022

Le comité a abouti à la synthèse suivante :

« Le CE confirme l'état des lieux précédent, peu de changement sur les espaces verts (un plan de fleurissement à construire, la gestion du mobilier et des espaces verts à améliorer, ...) mais un projet de labellisation fortement porté par les élus. Le CE a apprécié la nouvelle dynamique enclenchée avec le recrutement d'un responsable des espaces verts qui offre de nouvelles perspectives pour la commune. Le CE a également apprécié le livret de présentation de la commune très riche en contenu et bien mis en valeur lors de la présentation en salle.

**En conclusion, le comité d'évaluation propose à la commune de Tencin de présenter au Jury Régional une candidature pour l'obtention d'une première fleur du Label Villes et Villages Fleuris en 2024.**

**Ce délai de un an et demi semble adapté pour engager et renforcer des réflexions et actions nécessaires à l'obtention de ce niveau de labellisation.**

**Le CE attire l'attention de la commune sur le fait que cette candidature sera effective en 2024 sous réserve que des actions soit engagées notamment sur la gestion environnementale des espaces publics et sur le végétal et le fleurissement (réflexion à mener sur un projet fédérateur, partagé entre les élus/techniciens/habitants).»**

Le comité d'évaluation (CE) de 2022 a principalement observé quelles étaient les évolutions vis-à-vis des recommandations faites en 2021 à la commune.

Ce travail a été réalisé par :

- Khaled Saoudi, responsable de secteur aux services espaces verts de Saint Egrève, ville labellisée 3 fleurs,
- Blandine Resseguier, chargée de mission paysage au CAUE de l'Isère,
- Marylise Fillon, membre du Jury Régional Villes et Villages Fleuris et chargée de mission paysage du CAUE 38.

Leurs observations figurent en violet dans le document.

## >>> RESTITUTION

Christophe arrivée 1 décembre. Content de l'intégration. Des choses ont été ciblées pour travailler. Des massifs vont être réaménagés. donc besoin de restructuration de la terre et plantation prévu et finit fin avril. RST - (spécialisation espace vert) - 2 agents ciblés EV et 1 agent ciblé plus bâtiment. 1 des agents EV part et sera remplacé. Par un agent d'un autre service. + Un autre remplacement dans le service (agent ciblé bâtiment) - objectif de recruter qqun de spécialisé dans bâtiment pour libérer Christophe.

Objectif = Christophe dédié principalement aux espaces verts.

Dynamique à lancer avec les habitants. Remplacement des euphorbes. Chercher des arbustes plantes à fleur.

proposer aux habitantes la palette végétale. Planter selon les envies des habitants = parfois ces les services qui plantes, parfois c'est les habitants qui planteront.

Idée de troc de plantes.

Elagage : à la nasselle par les services. (Christophe).

Diagnostic des arbres à refaire.

Réflexion sur la végétalisation / désimperméabilisation des cours d'écoles.

Référent invasives. Yves Corbalan a été nommé référent. Mais pas présent au quotidien pour suivre.

Pbk des chenilles processionnaires.

Gestion des invasives = idées de travailler aussi avec la com-com.

Les jardins familiaux sont en contact avec la com-com, une réunion sera organisée fin janvier. Christophe sera associé.

Rôle du binôme référent = répertorier les sites envahis.

Questionnement : sur l'avenue du Grésivaudan.

Pt Fort :

- Requalification du village - petit à petit en prenant le contexte global

- Vieille rue = vitrine / inspiration  
- remaniement des rues / requalification des rues, esthétique, même matériaux. cohérence.

- Vieille rue / modèle / aménager typé  
- Christophe qui amène la compétence  
- Diversité des espaces : vieux village, un parc, quartier d'habitation, le Merdaret, différentes ambiances, les ronds point à valoriser

-Axe amélioration

- Le fleurissement

- Place du 19 mars

-prise de conscience à vouloir faire / c'est en cours.

- Avenue du Grésivaudan. Comment faire ? // Image de Tencin auprès des gens qui connaissent pas.

- Avenue du Grésivaudan

- Avenue du Grésivaudan / bien valoriser ce qu'il y a déjà / valoriser le patrimoine.

## LA VISITE

### Éléments de satisfaction :

- Bonne visite
- Bonne présentation de la commune, des actions et des objectifs, bien contextualisés
- Circuit intéressant : endroits stratégiques, visite de la vieille ville et espaces variés (sauvage, urbain, routier, futur projet)
- Plaquette bien documentée
- Présence du binôme élu technicien

### Éléments d'amélioration :

- Mignardises ? CAUE ?
- Hiérarchisation du dossier (taille des images, sommaire)
- Passer moins de temps sur le patrimoine bâti
- Répartition de la parole entre élus et technicien
- 

## ANALYSE PAR ESPACE

### Éléments de satisfaction :

- Projet cœur de village
- La vieille rue
- Les jardins familiaux
- Les quartiers d'habitation
- Ruisseau

### Éléments d'amélioration :

- Le parvis de la mairie
- Parc de la mairie (belle opportunité)
- Entretien de la place de l'église (fontaine bouchée, poubelles, panneau)
- Alternative à la binette dans le cimetière

### Éléments d'amélioration :

- Ajouter du végétal fleuri dans les aménagements
- Façades dégradées
- Enfouissement des réseaux dans certains quartiers
- Manque d'information sur la publicité, le mobilier

## QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

## LE PROJET MUNICIPAL

### Éléments de satisfaction :

- PLU patrimonial (identité)
- Motivation pour le label
- Bonne connaissance des critères du label
- Vision globale de l'aménagement
- Outils de protection : PLU patrimonial, PAEN

### Éléments d'amélioration :

- Valorisation de l'eau (pourtant bien identifié)
- Peu d'information sur l'engagement des élus, très présents pendant la visite
- Recensement des espaces verts
- Végétalisation valorisant le patrimoine

### Éléments de satisfaction :

- Prise en compte de l'identité villageoise dans les projets d'aménagement
- Mise en valeur de l'eau
- Patrimoine bâti
- Propreté des façades et des voiries

### Éléments de satisfaction :

- Zéro phyto dans le cimetière
- Extinction nocturne
- Centrale hydroélectrique
- Collaboration avec le Symbhi sur la forêt alluviale
- Ceinture verte
- Ressource en eau

### Éléments d'amélioration :

- Améliorer les alternatives au phyto (surtout dans le cimetière)
- Manque d'informations sur la gestion des espaces verts
- Y a-t-il des inventaires ?

## GESTION ENVIRONNEMENTALE

## ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

### Éléments de satisfaction :

- Conseil Municipal des enfants
- Implication des écoles
- Implication des habitants
- Actions pédagogiques et sociales

### Éléments d'amélioration :

- Communiquer sur la démarche de labellisation auprès des habitants
- Encourager et valoriser les habitants bien impliqués

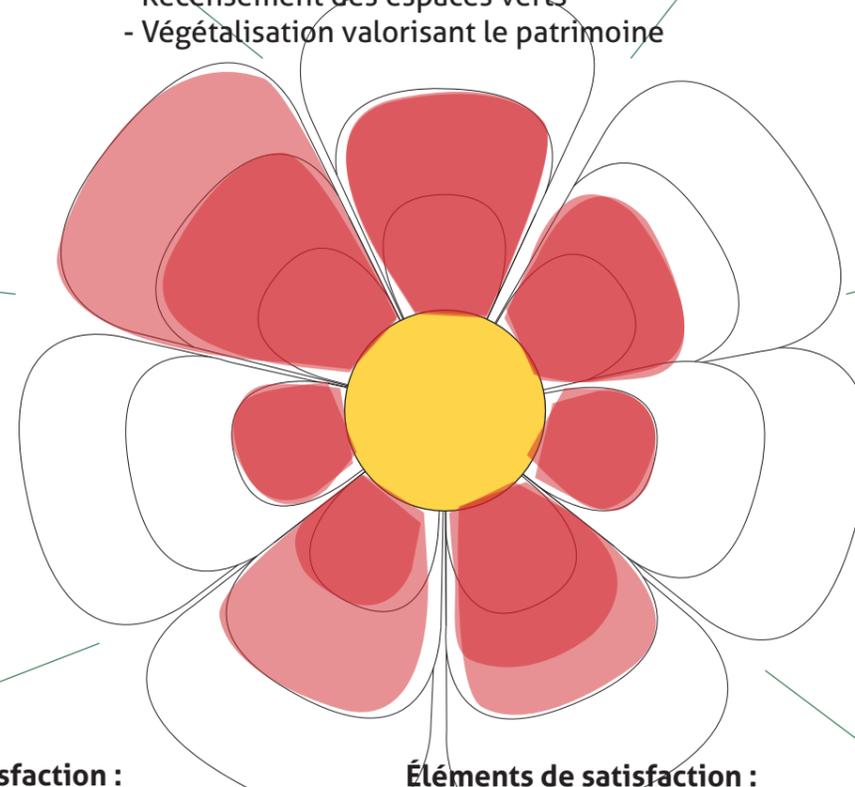
## PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

### Éléments de satisfaction :

- Opportunités de planter en pleine terre (pieds de mur)
- Bon traitement de la vieille rue
- Volonté d'amélioration et démarche bien engagée (conscience que c'est la thématique sur laquelle il faut s'investir)

### Éléments d'amélioration :

- Compétence à acquérir dans ce domaine (Formation des agents ou nouveau de salarié)
- Choix des plantes adapter aux lieux
- Dresser un état des lieux
- Définir une stratégie globale du fleurissement à l'échelle de la commune (des objectifs d'amélioration) puis la déployer petit à petit
- Tailles non adaptées sur les arbustes et vivaces
- Pas vue de fleurs
- Quelques bacs non exploités (devant la mairie)



# SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET ÉCHANGES

## >>> COMITÉ D'ÉVALUATION DU 15 OCTOBRE 2021

Le comité a abouti à la synthèse suivante :

Dans chacune des thématiques de la grille d'évaluation des actions qualitatives sont menées et permettent d'illustrer l'engagement de la commune : Le PLU patrimonial, démarche engagée pour l'adoption d'un PAEN, le conseil municipal des jeunes, la concertation lors des projets d'aménagement, les jardins familiaux, l'extinction nocturne, la forêt alluviales, l'aide pour le ravalement des façades, la planification de l'enfouissement des réseaux, etc.

De plus ces actions s'inscrivent dans une compréhension globale du village par les élus qui ont identifié quels sont les éléments composants l'identité de Tencin : le patrimoine, l'eau, la plaine agricole, les coteaux, les hameaux, etc.

Ainsi le village de Tencin propose un cadre de vie qualitatif pour ces habitants et ces visiteurs qu'il s'agira de bien valoriser pendant les visites.

Certains domaines restent à l'heure actuelle peu investis, à savoir :

- le végétal et le fleurissement
- la gestion environnementale notamment du végétal dans l'espace publics.

Le CE encourage la municipalité à travailler sur ces deux domaines

La stratégie de requalification des espaces publics portée par la municipalité est pertinente pour améliorer la qualité du cadre de vie : localisation, démarche de projet, ambition du projet, etc. Les projets de la vieille rue et de la place de l'église illustrent bien cela. Il est désormais important de porter une attention à la gestion et à l'entretien de ces espaces, afin de ne pas altérer leur qualité avec par exemple l'implantation de mobiliers sans prise en compte du contexte (panneau place de l'église par exemple, jardinière et bac non utilisé devant la mairie, etc.) ou une taille non adaptée aux végétaux (taille des arbustes sur l'ensemble de la commune, taille des euphorbes, etc).

**En conclusion, le comité d'évaluation propose à la commune de Tencin de présenter au Jury Régional une candidature pour l'obtention d'une première fleur du Label Villes et Villages Fleuris en 2023.**

**Ce délais de un an et demi semble adapté pour engager et renforcer des réflexions et actions nécessaires à l'obtention de ce niveau de labellisation.**

**Le CE attire l'attention de la commune sur le fait que cette candidature sera effective en 2023 sous réserve que des actions soient engagées notamment sur la gestion environnementale des espaces publics et sur le végétal et le fleurissement.**

*Le comité d'évaluation a travaillé à la formulation d'avis et de conseils aux communes accompagnées par le CAUE 38 pour leur permettre de progresser dans le Label. Il est composé des personnes ayant participé aux visites croisées : des experts et des paysagistes du CAUE 38. L'évaluation des communes s'est faite sur la base des dossiers de présentation remis par les communes au CAUE 38, de photographies et de ce diagnostic.*

*L'évaluation de la candidature de Tencin à l'obtention d'une première fleur a été réalisée plus particulièrement par :*

- *Khaled Saoudi, responsable de secteur aux services espaces verts de Saint Egrève, ville labellisée 3 fleurs,*
- *Caroline Sherwood, chargée de mission au pôle architecture du CAUE de l'Isère,*
- *Marylise Fillon, membre du Jury Régional Villes et Villages Fleuris et chargée de mission paysage du CAUE 38.*

*Leurs observations figurent en rose dans le document.*

## >>> RESTITUTION DU 1ER MARS

La restitution de l'évaluation a été réalisée en présence des élus de Tencin - Joël Marseille, France Denans, Yves Corbalan et Anne-Maire Renaud -, de Denis Rolland, agent polyvalent, et de Marylise Fillon du CAUE de l'Isère. Préalablement à la lecture de ce diagnostic les élus ont échangés sur les points suivant :

- Etat d'avancement du projet cœur de village : Permis d'aménager a été déposé et le DCE réalisé pour la rue du Martinet. L'esquisse est en voie de finalisation. Le projet intègre notamment : la valorisation de l'eau, une réflexion pour mettre en place de l'éclairage en led, la désimperméabilisation des sols et de la plantation.

- Une réflexion est en cours pour remplacer certaines plantes dans la vieille rue. Notamment certaines euphorbes qui, dans certains endroits, en grandissant finissent par s'écraser sur la chaussée. Les élus souhaiterait les remplacer par d'autres plantes. Il est alors envisagé de s'inspirer de certaines plantations et aménagements paysagers réussis chez des particuliers riverains de la Vieille rue. Les élus envisagent d'associer les habitants compétents, en organisant par exemple un apéro-jardin.

- La commune partage le constat que le panneau d'information pour les associations place de l'église n'est pas placé judicieusement.

Ils se questionnent sur l'endroit où il pourrait être déplacé afin qu'il s'intègre mieux à la place. Il constate qu'il est un peu utilisé.

- Les élus constatent que la communication vis-à-vis des Tencinois sur les projets doit être améliorées. Cela permettra d'informer les habitants et peut être de les associer (de les faire participer). Des pistes sont envisagées :

. Un article dans le bulletin, sur le site de la mairie et sur l'application politeia.

. Organiser des visites de quartiers pour parler des espaces et de ce que l'on pourrait y faire.

. Des affichages dans les commerces.

- Les élus se questionnent sur la manière dont la chapelle privée attenante au cimetière pourrait être entretenue, par exemple en concluant un accord avec le propriétaire ?

- Les élus envisagent d'associer la Commission Extra-Municipale à la démarche de labellisation. La commission pourrait peut-être porter une action en lien avec le label comme par exemple organiser une journée de nettoyage.

- Les élus envisagent de valoriser le «vieux passage» en coordination avec les habitants.

# ANNEXE 1

## Grille d'évaluation, Label Villes et Villages Fleuris, Conseil National des Villes et Villages Fleuris, 2022

Grille  
d'évaluation



**Villes et Villages Fleuris**  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

NOM DE LA COMMUNE : \_\_\_\_\_

DATE DE LA VISITE : \_\_\_\_\_

**NIVEAU ÉVALUÉ**

0 FLEUR

1 FLEUR

2 FLEURS

3 FLEURS

4 FLEURS

**DÉCISION DU JURY**

FLEUR SUPPLÉMENTAIRE

MAINTIEN

PRIX

AVERTISSEMENT

RETRAIT

**CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU JURY**

1. VISITE DU JURY					
	INEXISTANT	INITIÉ	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
Composition du dossier de présentation			🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸 🌸 🌸 🌸	
Présence du binôme élu/technicien			🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸 🌸 🌸 🌸	
Organisation de la visite et pertinence du circuit			🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸 🌸 🌸 🌸	
2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL					
	INEXISTANT	INITIÉ	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental, etc)		🌸	🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸	
Présentation des motivations pour l'obtention du label			🌸 🌸 🌸 🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸	
Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion		🌸	🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸	
Transversalité entre les services municipaux et/ou les acteurs locaux		🌸	🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸	
Concertation avec les autres gestionnaires de l'espace public		🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸	
Prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement	🌸	🌸 🌸	🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸	
Gestion différenciée (pertinence de la gestion en fonction des lieux)		🌸	🌸 🌸	🌸 🌸 🌸 🌸 🌸 🌸	
Présence du végétal toute l'année		🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸	
3. ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHÉ					
	INEXISTANT	INITIÉ	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
Information auprès des habitants		🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸	
Concertation		🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸	
Animation/pédagogie		🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸	
Promotion du label		🌸	🌸 🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸	
Actions vers les touristes		🌸	🌸 🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸	

4. PATRIMOINE VÉGÉTAL					COMMENTAIRES
	INEXISTANT	INITIÉ	RÉALISÉ	CONFORTÉ	
<b>Arbres</b>					
Gestion, qualité d'entretien et mesures de protection		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
Renouvellement		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
Diversité botanique		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
<b>Arbustes, plantes grimpantes</b>					
Gestion, qualité d'entretien et mesures de protection		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
Renouvellement		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
Diversité botanique		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
<b>Pelouses, prairies, gazons, couvre-sols, plantes mellifères/nectarifères</b>					
Gestion et qualité d'entretien en fonction des lieux		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
Pertinence de la gamme végétale en fonction des lieux	🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	
<b>Fleurissement</b>					
Pertinence de la gamme végétale (diversité, identité) en fonction des lieux		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
Pertinence des techniques et supports de plantation		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
Intégration paysagère et identitaire (associations végétales, couleurs, volumes, structures)		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
Gestion et qualité d'entretien		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
<b>5. GESTION ENVIRONNEMENTALE</b>					
	INEXISTANT	INITIÉ	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
<b>Actions en faveur de la biodiversité</b>					
Connaissance et inventaire		🌳🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	
Protection		🌳🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	
Sensibilisation		🌳🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	
<b>Actions en faveur des ressources naturelles</b>					
Connaissance et protection des sols		🌳🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	
Gestion de l'eau (ressources et usages)		🌳🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	
Limitation et valorisation des déchets verts		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
Méthodes alternatives d'entretien		🌳🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	
Énergie (réduction des consommations et solutions alternatives)	🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	
Autres actions contre le changement climatique (îlots de fraîcheur, désartificialisation des sols, etc)	🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	

6. QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC					COMMENTAIRES
	INEXISTANT	INITIÉ	RÉALISÉ	CONFORTÉ	
Mise en valeur du patrimoine bâti (ravallement de façades, végétalisation, etc)	🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
Maîtrise de la publicité et des enseignes		🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
Effacement des réseaux	🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳🌳🌳		
Mobilier urbain		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
Qualité de la voirie et des circulations		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
Propreté		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
Accessibilité		🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
Actions en faveur de la santé et du bien-être des usagers		🌳🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	
<b>7. ANALYSE PAR ESPACE</b>					
	INEXISTANT	INITIÉ	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
<b>Entrées de commune</b>					
		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
<b>Centre de commune</b>					
			🌳🌳🌳	🌳🌳🌳🌳🌳	
<b>Abords d'établissements publics</b>					
		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
<b>Quartiers d'habitation</b>					
		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
<b>Cimetières</b>					
		🌳🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	
<b>Parcs et jardins</b>					
		🌳	🌳	🌳🌳🌳🌳🌳	
<b>Jardins à vocation sociale et pédagogique (familiaux, partagés, ouvriers)</b>					
	🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	
<b>Espaces sportifs</b>					
	🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	
<b>Aires de jeux</b>					
		🌳🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	
<b>Zones d'activité</b>					
	🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	
<b>Espaces naturels</b>					
		🌳	🌳🌳🌳🌳	🌳🌳🌳	
<b>Maillages et coulées vertes</b>					
	🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	
<b>Mobilités douces et infrastructures de déplacement</b>					
	🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	
<b>Espaces de loisirs et d'hébergement</b>					
	🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	
<b>Autres espaces</b>					
	🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳🌳	